



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20230620-2023-072-AR  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023

## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 20 JUIN 2023  
N°2023-072

### Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 31 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, trente-et-un mai à vingt heures trente-quatre minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-cinq mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**Le projet de protocole transactionnel entre la SGP et la Ville de Champigny portant sur l'indemnisation des places de stationnements et du City Stade, qui seront reconstitués sur d'autres secteurs de la ville pour un montant total de 222724,50 euros HT, répartis en 131305 euros HT pour les 35 places de stationnement et 91419,50 euros HT pour le coût de reconstitution d'un City Stade**

**Rapporteur** : M. PESSOA GRIJO

**Direction** : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

**Service** : Service des assemblées et affaires juridiques

#### Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

#### Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. BASTIN (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme DONATIEN (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE).

**Secrétaire de séance** : M. BOULAY

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 43

Nombre de procurations : 06

Nombre de votant(e)s : 49

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Direction générale ses services techniques  
Séance du conseil municipal du 31 mai 2023  
|

## **Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n° 2017-0325 du 13 février 2017, modifié par l'arrêté inter-préfectoral n°2018-1438 du 20 juin 2018 et par l'arrêté inter-préfectoral n° 2021-3381 du 2 décembre 2021, déclarant l'utilité publique des travaux de la ligne 15 EST du GPE ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n°2022-0093 du 13 janvier 2022 prorogeant les effets de l'arrêté inter-préfectoral n°2017-0325 du 13 février 2017 modifié ;

**Vu** le projet de protocole transactionnel proposé et ses deux annexes ;

**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission : Aménagement du territoire et développement urbain – Politique du logement et amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion – Economie solidaire – Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme, émis lors de sa séance en date du 24 mai 2023 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 23 mai 2023;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission : Cadre de vie – Espaces publics – Réseaux – Environnement et développement durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public – Déplacements – Sécurité – ASVP, émis lors de sa séance en date du 22 mai 2023;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission : Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de Jumelage – Initiatives festives – Vie Associative, émis lors de sa séance en date du 22 mai 2023.

### **Considérant** ce qui suit :

Les travaux de réalisation de l'ouvrage OA 7404 Cités blanches de la ligne 15 Est du métro GPE nécessitent de déplacer le City Stade ainsi que 35 places de stationnements situés près de la patinoire, pour libérer la future emprise chantier jusqu'à la mise en service de l'ouvrage annexe prévue à l'horizon 2030.

Les Parties se sont entendues pour signer la présente convention dans laquelle la SGP finance la reconstitution, sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Champigny-sur-Marne, de 35 places de stationnement ainsi que la relocalisation d'un city stade.

Dans la mesure où ces travaux sont rendus indispensables par la réalisation de l'ouvrage annexe 7404 de la ligne 15 Est du GPE, la SGP prend à sa charge la totalité du devis présenté en annexe n° 1 s'agissant du financement du City stade, et partiellement le devis présenté en annexe n° 2 à hauteur des 35 places détruites.

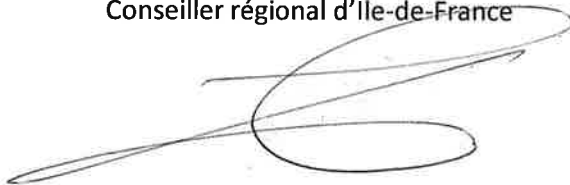
**après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le projet de convention relative au financement des travaux de reconstitution de places de stationnement de la patinoire de Champigny-sur-Marne et du City Stade déplacés pour les besoins du chantier de l'ouvrage annexe 7404 de la Ligne 15 Est du Grand Paris Express présenté en séance.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : DIT** que les recettes et dépenses inhérentes à la réalisation du citystade et des places de stationnement seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



**Le secrétaire de séance**  
Monsieur Philippe BOULAY  
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le 20 JUIN 2023  
Publication, le 20 JUIN 2023  
Certifié exécutoire  
Le Maire

